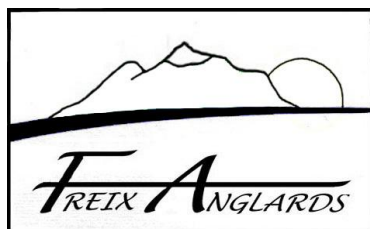


**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

Séance du 31 mars 2017

MAIRIE DE



L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).

Date de la convocation: 23/03/2017
Conseillers en exercice : 8
Présents : 7
Votants: 7

Pour: 7
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

Représentés:

Excusés:

Absents: Monsieur Jean-Yves CABAL

Secrétaire de séance: Madame Aurélie BOURZEIX



Objet : DE_2017_014 - Approbation du budget primitif - Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 428 965,26 €
Dépenses et recettes d'investissement : 326 722.25 €

Vu le projet de budget primitif de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la Commune, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	428 965,26 €	428 965,26 €
Section d'investissement	326 722.25 €	326 722.25 €
TOTAL	755 687,51 €	755 687,51 €



Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
10 avril 2017
et publié ou notifié le 10 avril 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,
au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2017 015-211500723-20170331-DE_2017_014-DE